Image not found or type unknown

Cdd de 3 ans conclu avant son existence légale : illegal?

Par **pir2509**, le **19/06/2010** à **12:12**

Bonjour,

je vais terminer en Février 2011 un CDD de 3 ans (CDD à objet défini).
Ce contrat a été conclu en février 2008, c'est à dire avant la date d'instauration de tels CDD (juin 2008). Ce contrat est-il par conséquent illégal, puisqu'il n'existait pas à la date de signature?

Dans le cas où ce contrat est illégal, quel est le type de contrat qui s'y substitue?
Peut-on considérer que mon employeur a enchaîné 2 CDD de 18 mois? Cela est il légal?
Qu'en est-il de la prolongation éventuelle en CDI?

Merci de vos remarques.

Isabelle

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés